

Conventions de stage facultatif en licence et en Master

Cette note ne concerne que le conventionnement des seuls stages facultatifs.

Cette note ne concerne donc pas les stages obligatoires dont la réalisation est, en application du règlement des études, indispensable à la validation d'un diplôme.

► Etudiants concernés et nombre de stages

Au cours d'une année universitaire, la conclusion d'une ou plusieurs conventions de stage est possible pour les étudiants de licence 1, 2 et 3 et de Master 1 et 2

► Etablissement du projet de convention de stage

Il appartient à l'étudiant d'établir lui-même son projet de convention de stage en utilisant l'application P-Stage (accessible depuis le site de l'Université).

Le projet de convention doit prévoir la remise d'un rapport de stage par l'étudiant aux fins d'évaluation. A défaut, aucune convention ne sera signée.

La procédure à suivre au titre de la signature par l'employeur et par l'Université de la convention est présentée en ligne sur le site internet de la FD et sur l'espace Moodle.

► Durée du stage

La durée minimale d'un stage est de 14 jours. Au titre d'une année universitaire, la durée maximale des périodes de stage est de 6 mois.

► Evaluation du rapport de stage et bonification de l'UE3

Après son évaluation par l'enseignant référent, le rapport de stage peut, le cas échéant, entraîner une bonification de l'UE3 d'un semestre pair du diplôme préparé.

Un stage réalisé en licence ne peut donner lieu à une bonification d'un semestre pair du diplôme de master.

Seul le jury de 1^o session des semestres pairs peut statuer sur l'octroi de la bonification. Pour les stages réalisés par des étudiants de master 1, la bonification de l'UE 3 peut à titre dérogatoire être accordée par délibération d'un jury spécial se tenant en septembre.

L'évaluation et l'octroi, le cas échéant, de la bonification supposent impérativement :

- Le référencement du stage dans le cadre d'une inscription pédagogique
- La remise par l'étudiant du rapport du stage par dépôt sur l'espace Moodle.
- La remise par l'étudiant du rapport de stage au moins 15 jours avant la délibération du jury amené à statuer sur la bonification de l'UE 3. Pour les étudiants de licence 3, le jury de 1^o session du semestre 6 se tiendra le mercredi 31 mai.

► Périodes de déroulement du stage.

Aucune convention ne peut être signée si le stage se déroule pendant les périodes au cours desquelles des enseignements ou des examens concernant l'étudiant sont susceptibles d'être programmés.

Le stage peut se dérouler avec une période d'interruption. Une mention spéciale indiquera dans la convention la période d'interruption.

Pour les étudiants de licence 3, aucune convention de stage ne peut être signée si le stage se déroule postérieurement au **mardi 17 mai 2017**. Cette date butoir permet aux étudiants de licence 3 de réaliser un stage de 14 jours postérieurement à la session 1 d'examens au titre du semestre 6. Cette date butoir permet également à l'étudiant de remettre son rapport de stage aux fins d'évaluation dans le délai de 15 jours avant la délibération du jury de 1^o session statuant sur le semestre 6.